

Indicateur n° 3-2 : Indicateur sur l'évolution de la dispersion territoriale des modes de garde

1^{er} sous-indicateur : densité moyenne de la capacité théorique d'accueil par les modes de garde « formels » pour 100 enfants de moins de trois ans dans les départements les mieux et les moins bien dotés

Finalité : ce premier sous-indicateur permet de mesurer la dispersion territoriale de la capacité théorique d'accueil destinée aux enfants de moins de trois ans par les modes de garde formels et de suivre son évolution.

France métropolitaine	2006	2007	2008	Objectif
Densité départementale médiane	50,6	50,4	49,9	Réduction de la dispersion
Densité moyenne dans les 20 départements les mieux dotés	63,9	62,3	63,2	
Densité moyenne dans les 20 départements les moins bien dotés	35,4	36,3	36,2	
Dispersion territoriale	1,8	1,7	1,7	

Sources : CNAF (RNDC et FILEAS), DREES (enquête PMI), DEPP, INSEE et IRCEM.

Champ : La donnée relative au nombre d'agrèments délivrés par la PMI pour les assistants maternels n'étant pas disponible pour chaque département d'outre-mer, le sous-indicateur porte sur la métropole uniquement.

Les modes de garde formels destinés aux enfants de moins de trois ans regroupent les équipements d'accueil du jeune enfant, les assistants maternels, les salariés à domicile et l'école préélémentaire. Pour chaque département, la densité est obtenue en rapportant la capacité d'accueil proposée par ces modes de garde au nombre d'enfants de moins de trois ans.

La médiane de la densité de l'offre de modes de garde formels par département a légèrement diminué entre 2006 et 2008, passant de 50,6 à 49,9 places offertes pour 100 enfants de moins de trois ans. Si la couverture proposée par ces modes d'accueil dans les vingt départements les mieux dotés a suivi la même tendance - avec une baisse de 63,9 à 63,2 places offertes pour 100 enfants de moins de trois ans - elle a légèrement augmenté dans les vingt départements les moins bien dotés (de 35,4 à 36,2 places offertes pour 100 enfants de moins de trois ans). La dispersion territoriale, mesurée par le rapport entre la densité moyenne des vingt départements les mieux dotés et celle des vingt départements les moins bien dotés, a été réduite de 0,1 point sur la période : elle est de 1,7 en 2008 contre 1,8 en 2006.

Les deux principaux contributeurs à l'offre proposée par les modes de garde formels affichent une dispersion territoriale relativement proche : en 2008, la densité moyenne des équipements d'accueil du jeune enfant des vingt départements les mieux dotés est 3,2 fois plus élevée que celle des vingt départements les moins bien dotés alors que ce facteur se situe à 3,0 pour les assistants maternels. L'offre proposée par l'école préélémentaire aux enfants de deux ans est plus dispersée (6,3).

Le rapport des densités moyennes est plus faible - tous modes de garde confondus - que pour chacun des modes de garde formels considérés isolément : il est de 1,7 en 2008. Ces différents modes apparaissent donc comme relativement complémentaires au plan géographique, même si des disparités demeurent.

Précisions méthodologiques de l'indicateur n° 3-2, 1^{er} sous-indicateur : pour calculer la capacité d'accueil, la plupart des données utilisées font référence à une situation au 31 décembre (agrèments PMI, salariés à domicile) de l'année N ou à la fin de l'année N (le nombre de places à l'école maternelle pour les deux ans est celui de la rentrée N). La densité est calculée en rapportant ces données au nombre d'enfants de moins de trois ans au 1^{er} janvier de l'année N. Chaque année, ces densités permettent de déterminer les 20 départements les mieux et les moins bien dotés, et ainsi de donner la densité moyenne de ces sous-groupes. La dispersion territoriale se calcule comme le rapport des densités moyennes.

Les résultats mentionnés dans cette fiche sont donc directement comparables à ceux mentionnés dans la carte de l'indicateur de cadrage n° 8 mais pas à ceux du tableau du même indicateur (qui fait référence à des données de population du 1^{er} janvier de l'année N+1). Le calcul de la capacité d'accueil est détaillé dans l'encadré relatif à l'indicateur de cadrage n° 8.

2^{ème} sous-indicateur : densité moyenne de la capacité théorique d'accueil en établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) pour 100 enfants de moins de trois ans dans les départements les mieux et les moins bien dotés

Finalité : cet indicateur permet de mesurer la dispersion de l'offre des places agréées en établissements d'accueil de jeunes enfants de moins de trois ans et de suivre son évolution

	Densité dans les 20 départements les moins bien dotés					Densité dans les 20 départements les mieux dotés					Ensemble des départements				
	2005	2006	2007	2008	Evolution annuelle moyenne	2005	2006	2007	2008	Evolution annuelle moyenne	2005	2006	2007	2008	Evolution annuelle moyenne
Densité moyenne	5,8	5,9	6	6,3	2,8%	21,5	21,5	22,1	22,6	1,7%	13,5	13,8	14,1	14,3	1,9%
Densité médiane	6,1	6,2	6,1	6,4	1,6%	18,4	17,8	18,2	19,2	1,4%	10,2	10,7	10,4	10,5	1,0%
Ecart type	0,9	0,8	1,1	0,9		4,8	5	5,4	5,5		5,2	5,3	5,5	5,6	

Sources : CNAF (RNDC) et INSEE.

Champ : France entière hors places non financées par la prestation de service unique.

En 2008, le nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant (accueils collectif, familial et parental) pour 100 enfants de moins de trois ans atteint pour la France entière 14,3 places (hors places non financées par la prestation de service). Depuis 2005, cette densité moyenne calculée sur l'ensemble des départements a progressé d'un point, reflétant notamment l'augmentation du nombre de places offertes. Sur la même période, la densité médiane a un peu moins progressé : en 2008, la moitié des départements a un taux de couverture des enfants de moins de trois ans par les EAJE inférieur ou égal à 10,5 % contre 10,2 % trois années auparavant. Ce résultat traduit une légère augmentation de la dispersion entre les départements.

De façon à mesurer l'évolution de la dispersion territoriale des places agréées en accueil collectif, parental ou familial, on considère les densités départementales en 2005 et leur situation à ce jour. Il s'agit alors de vérifier si des efforts spécifiques ont été réalisés sur les départements les moins bien dotés à une date donnée. Ces efforts pouvant produire des résultats après plusieurs années seulement, il importe de suivre le même groupe de départements sur plusieurs années. Dans le même temps, il importe de suivre les départements les mieux dotés sur leur capacité d'accueil en équipements destinés aux jeunes enfants.

Dans les vingt départements les moins bien dotés en 2005, la densité moyenne de places agréées est de 6,3 pour 100 enfants de moins de trois ans en 2008. Depuis 2005, elle a augmenté de 0,5 point grâce à une progression annuelle plus soutenue que celle observée pour l'ensemble des départements. Pour ce groupe de départements, la densité médiane est proche de la densité moyenne, traduisant une répartition homogène des départements autour de 6,4.

Dans les vingt départements les mieux dotés en 2005, le nombre de places agréées en établissements d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de trois ans s'élève à 22,6 en 2008. Trois ans auparavant, il était inférieur d'un point à ce résultat (21,5). Pour ce groupe, la densité médiane est inférieure de 3,7 points à la densité moyenne, traduisant l'existence de taux de couverture sensiblement plus élevés dans quelques départements : c'est le cas des Hauts-de-Seine (31,4) et de Paris (37,5). Entre 2005 et 2008, les disparités se sont accrues parmi les vingt départements les mieux dotés en 2005 (ce qui se traduit par une augmentation de l'écart type calculé).

La dispersion entre départements et groupes de départements reflétée par ces résultats peut illustrer tout à la fois l'insuffisance de l'offre proposée par les EAJE, la plus forte présence d'autres modes de garde, la difficulté à développer de l'accueil collectif sur des territoires de faible densité urbaine... Le lien avec le marché du travail départemental est plus délicat à établir : ainsi, la comparaison entre la carte du chômage et celle des densités de places agréées ne permet pas de faire un lien entre ces deux indicateurs.

En revanche, le lien avec la richesse locale semble plus pertinent. Pour l'établir, les données disponibles sur le potentiel financier des départements ont été mobilisées (non disponibles pour les DOM). Ce potentiel est un indicateur de la richesse potentielle d'une collectivité locale. Selon l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales, le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal, majoré du montant de la dotation forfaitaire perçu par la commune l'année précédente. Il prend en compte les ressources fiscales de la collectivité ainsi que certaines dotations versées automatiquement par l'Etat. En 2008, les 20 départements en métropole les moins bien couverts en places en 2005 avaient un potentiel financier moyen de 743,47 € contre 999,24 € dans les départements les mieux couverts en 2005.

Précisions méthodologiques de l'objectif n°3-2, 2^{ème} sous-indicateur : depuis 2005, la CNAF dispose de données sur l'offre d'accueil en EAJE. Elles sont élaborées à l'aide de son système d'information de gestion – SIAS – servant à la liquidation des prestations de services par les CAF, qui sont versées à la quasi-totalité des établissements d'accueil pour jeunes enfants. Ce système d'information permet de disposer au cours de l'année N de données définitives sur l'année N-2. Le champ couvert est celui des EAJE en cours de fonctionnement au 31/12 de l'année d'observation ou ayant fonctionné au cours de cet exercice.

Cette base de données CAF ne couvre pas les places agréées non financées par une prestation de service (cas des crèches d'hôpitaux notamment qui ne respecteraient pas l'obligation d'ouvrir 30 % des places au public) qui ne sont donc pas intégrées dans les présents résultats. L'enquête sur la protection maternelle et infantile de la DREES suit en revanche l'ensemble des places en EAJE, y compris celles non financées par la prestation de service.

Le nombre de places en EAJE pour 100 enfants de moins de trois ans a été calculé au niveau départemental pour l'année 2007 en utilisant le nombre d'enfants de moins de trois ans au 1^{er} janvier 2007. Les résultats pour l'ensemble des départements ne peuvent donc être comparés à ceux de l'indicateur de cadrage 7-1 qui utilise pour l'indicateur national les données INSEE au 1^{er} janvier 2008. Cette différence de méthodologie s'explique par l'absence de données départementales disponibles auprès de l'INSEE au 1^{er} janvier 2008.

A partir du calcul de la densité moyenne de places agréées pour 100 enfants de moins de trois ans sur l'exercice N pour l'ensemble des départements, les 20 départements les mieux couverts et les 20 départements les moins bien couverts en 2005 ont été extraits. Pour chacun de ces groupes, on calcule le taux d'évolution annuel moyen constaté entre N et N-2 de manière à vérifier, notamment, si la progression observée sur les 20 départements les moins bien couverts est satisfaisante.

Les 20 départements les moins bien couverts en 2005 étaient l'Aisne, l'Allier, les Ardennes, le Cher, les Côtes d'Armor, la Creuse, l'Eure, les Landes, la Manche, la haute Marne, La Mayenne, la Meuse, le Morbihan, la Moselle, l'Orne, le Pas de Calais, la haute Saône, la Sarthe, les Deux Sèvres, la Vendée et la Guyane. Ce sont les départements suivis dans le cadre du présent indicateur sous le terme « départements les moins bien dotés ».

Les 20 départements les mieux couverts en 2005 étaient les hautes Alpes, les Alpes maritimes, l'Ariège, les Bouches du Rhône, la Corse du Sud, la Haute Garonne, la Gironde, la Marne le Bas Rhin, la haute Savoie, Paris, les Yvelines, le Tarn, le Var, le Vaucluse, l'Essonne, les hautes de Seine, le Val de Marne, la Guadeloupe et la Martinique. Ce sont les départements suivis dans le cadre du présent indicateur sous le terme « départements les mieux dotés ».